

ASSOCIATION SYNDICALE DU BOIS RAGUENET

VILLAGE PHENIX

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Février 1989

- Le vendredi 3 Février 1989, salle municipale de la Ferme Poisson, les membres de l'Association Syndicale Libre du Bois Raguenet - Village PHENIX - se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

- La feuille de présence est dressée et signée par tous les membres présents à l'Assemblée, tant en leur nom que comme mandataires.

- Monsieur PIERRE ouvre l'Assemblée : 54 maisons sont représentées. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

- La feuille de présence certifiée par les membres du Bureau et les pouvoirs des membres représentés seront conservés à l'appui du présent procès verbal.

- Monsieur PIERRE remercie les copropriétaires de leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires.

- L'ordre du jour est alors abordé.

A) Rattachement des 4 lots de la parcelle 96 et modification des statuts en vue d'imputer les frais d'huissier aux copropriétaires en défaut.

L'enregistrement et le dépôt des pièces a été fait le 18 Aout en l'étude de Maître BAGET.

Ce même jour nous avons régularisé la convention de mise à disposition entre l'A.S.B.R et l'E.D.F de la parcelle de terrain sur laquelle est édifié le transformateur situé Avenue du Couchant.

B) Démontage de l'Antenne T.V

M. THIBAUD radio amateur à SURGERE I7700 a procédé gratuitement au démontage de l'Antenne et a la dépose de la clôture contre la récupération du mât d'Antenne.

C) Espace vert

L'entretien des massifs a été confié à l'entreprise CORMERAIS, les tontes à M. LERAT, jardinier de la Fédération il a été utilisé 40 jours conformément au budget.

FEDERATION :

Rappel : la Fédération gère les espaces verts communs à tous les lotissements du Bois Raguenet et le parc.

M. NORET en est le Président, il rappelle que son mandat se termine fin Mars 1989 et demande à chaque Association de proposer des candidatures. Pour information, la gestion par un Syndic augmenterait nos charges au minimum de 100 Frs par lot.

Les principaux travaux réalisés ont été :

- la construction d'une rampe pour l'entretien du tracteur.
- la pose d'une grille à l'entrée du déversoir près de l'étang.
- la réfection du mur rue du Couchant.

NETTOYAGE DU PARC :

Les débris de bouteille et objets divers sont toujours aussi nombreux et occasionnent des pannes sur la tondeuse, son entretien à représenté environ 5000 Frs.

2 - BUDGET 1988

Madame BELLOUARD présente les états des dépenses et des recettes arrêtées au 31.12.88.

Le budget voté à l'Assemblée Générale du 22.01.88 a été respecté.
A noter : l'optimisation de la gestion de notre livret qui nous rapporte 2.587,99 Frs d'intérêts.

Les difficultés de récupération des cotisations, M. PIERRE remercie Michèle DEROFF, démissionnaire, pour l'important travail qu'elle a effectué ces dernières années et demande aux propriétaires de faciliter la tâche du trésorier chez Mme BELLOUARD, en déposant les chèques des cotisations 1989 chez cette dernière, rue du BOURELIER au N° 7, à l'ordre de l'A.S.B.R.

Le quitus sur le rapport moral et sur le budget 88 est voté à l'unanimité

3 - PRESENTATION DU BUDGET 1989

Travaux sur la voie " bananière " :

Pour préserver cette voie qui fait partie des espaces verts communs, il est nécessaire d'aménager les abords qui permettent aux riverains de manoeuvrer pour rentrer leurs véhicules dans leur garage, le terrain est meuble et il est nécessaire de le stabiliser par des " green-bloc ".

Cette dépense de 8.000Frs est inscrite au budget 1989.

Après un débat cette proposition est retenue à l'unanimité moins une abstention.

Mme BELLOUARD présente le budget 1989

- un prélèvement de 9,900 Frs sur le fond de roulement de l'Association permet de limiter à 800 Frs par lot; la cotisation de 1989.

- soit : 400 Frs à payer avant le 28 FEVRIER 1989

400 Frs à payer avant le 15 JUIN 1989

Le budget est voté à l'unanimité moins une abstention

Il est rappelé que les comptes sont à la disposition des copropriétaires et qu'il est possible à chacun de les contrôler.

5 - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. PIERRE rappelle que les membres du bureau sont bénévoles. Faire partie du Bureau ne demande pas de compétences particulières et nécessite une disponibilité d'environ une soirée par mois.

- est démissionnaire Mme DEROFF
- se représentent Mme BELLOUARD , Mme DIARD, Mr EGRON ,
M. BELLEC , M. PIERRE
- se présente M. MAHEO

La nouvelle composition du Bureau est approuvée à l'unanimité

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Circulation sur les voies

Il est rappelé, comme les autres années, aux copropriétaires que la nature de nos voies et le nombre important de jeunes enfants impose de rouler à faible vitesse.

- Nettoyage des dégraisseurs

Ils sont à la charge de chaque propriétaire et il est considéré comme normal de procéder à leur nettoyage tous les 3 ans, coût environ 500 Frs.

- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PIERRE clôt l'Assemblée à 22 H. 15

- Lors de la première réunion de Bureau, les membres du Bureau se sont réunis pour se répartir les responsabilités .

Composition du nouveau Bureau

Président : Monsieur PIERRE, 9 rue des Rémouleurs

Vice-Président : Monsieur EGRON , 13 rue des Lavandières

Trésorière : Madame BELLOUARD, 7 rue du Bourrelrier

Secrétaire : Madame DIARD, 35 rue du Puisatier

Suppléants : Monsieur MAHEO - Monsieur BELLEC

2, rue du Bourrelrier et 3, rue des Rémouleurs